

RÉUNION EXTRAORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 3 février 2026 à 19 h
Édifice municipal | Quartier Baker-Brook

PROCÈS-VERBAL

MEMBRES PRÉSENTS :	Nancy Ann Landry	Maire suppléante
	Michael Marmen	Directeur général
	Jessica Raymond	Greffière

CONSEILLERS PRÉSENTS :		
Quartier Saint-François :	Rino Levasseur	
Quartier Lac Baker :	Ronald Cormier	
Quartier Clair :	Lloyd Plourde	Richard Michaud
Quartier Baker-Brook :	Francine Caron	Georges Michaud
Quartier Saint-Hilaire :	Réginald Nadeau	Michel J. Morin

MEMBRES ABSENTS :	
Ville de Haut-Madawaska :	Jean-Pierre Ouellet (Maire)
Quartier Lac Baker :	Bernard Soucy

Présences dans la salle : 0.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h. Madame la Maire suppléante souhaite la bienvenue.

2. Constatation du quorum

Deux membres du Conseil sont absents. Le quorum est constaté.



3. Déclaration divulguant un conflit d'intérêts

Il n'y a aucune déclaration divulguant un conflit d'intérêts.

4. Adoption de l'Ordre du jour

Résolution n° 2026-02-03 (1)

Proposé par le conseiller Ronald Cormier

Appuyé par le conseiller Lloyd Plourde

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte l'Ordre du jour, tel qu'il a été présenté.

Motion adoptée.

5. DOSSIERS MUNICIPAUX

URBANISME

- a) Résolution fixant la date de la présentation publique pour la modification de l'Arrêté n° 2025-06 – Plan municipal de la Ville de Haut-Madawaska

Résolution n° 2026-02-03 (2)

Proposé par la conseillère Francine Caron

Appuyé par le conseiller Rino Levasseur

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska considère une modification à l'Arrêté n° 2025-06 - Plan municipal de la Ville de Haut-Madawaska, pour les propriétés suivantes (NID) : 35311513, 35311521, 35009356, 35008424, 35196161, 35196187 et 35225085 qui passeront de zone « Industrielle » à zone « Champêtre ».

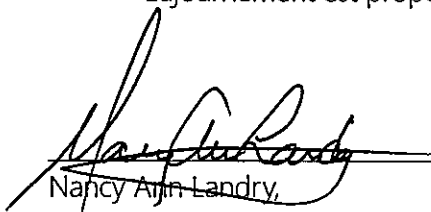
Il est également résolu que la modification proposée soit présentée au public le mardi 17 février à l'édifice municipal du Quartier Baker-Brook à compter de 19 h.

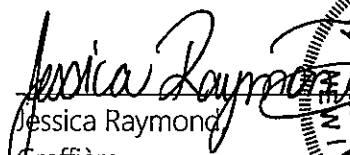
Il est finalement résolu que la secrétaire se charge, au nom et au compte du Conseil de faire publier l'avis public prescrit par l'article 25 de la *Loi sur l'urbanisme* sur le site web de la Ville de Haut-Madawaska indiquant l'intention du Conseil, la date et le lieu de la présentation publique et que les objections ou commentaires au projet proposé pourront être présentés au Conseil dans les trente (30) jours de la date de la présentation publique en les faisant parvenir au bureau du Secrétaire municipal.

Motion adoptée.

6. Levée de la séance

L'ajournement est proposé par le conseiller Ronald Cormier à 19 h 07.


Nancy Ann Landry,
Maire suppléante


Jessica Raymond
Greffière

